Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 9370610
Centre d'intérêt: 550

La gestion des cas lourds et des cas d'urgence : vade-mecum. -- Montréal : Association des institutions d'enseignement secondaire, [1993?].
10, [130] p. ; 18 cm. -- ("L'Ecole et la loi")

Vedette(s)-secondaire(s): Association des institutions d'enseignement secondaire

---

Descripteur(s): Discipline * Législation * Droits et responsabilités * Vie scolaire * Rôle de l'école * Rôle de l'enseignant * Surveillance * Guide * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Outil qui fournit des indications, des éléments de solution et des références susceptibles d'aider au règlement d'une situation problématique dans la vie de l'école secondaire. Plus de cinquante situations sont présentées sous forme de fiches classées par mot-clé (ex. accident, agression, drogue, vandalisme...) et selon l'ordre l'alphabétique. Sur chaque fiche, on retrouve les renseignements suivants: identification (mot-clé), description de la situation, actions à entreprendre (dans l'immédiat, à moyen terme, processus de suivi), actions ou comportements à éviter, aspects légaux à surveiller, ressources disponibles (personnes, organismes, documents), éléments additionnels (politiques ou directives institutionnelles).

Type de document:

MFN: 610

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

«L'école et la loi»

VADE MECUM

LA GESTION DES CAS LOURDS ET DES CAS D'URGENCE

Association des institutions d'enseignement secondaire

9370610

«L'école et la loi»

VADE MECUM

LA GESTION DES CAS LOURDS ET DES CAS D'URGENCE

Association des institutions d'enseignement secondaire

REMERCIEMENTS

La réalisation de cet instrument repose sur un effort collectif qui se traduit comme suit:

- L'implication des directrices et directeurs des élèves dans les institutions membres de l'AIES, notamment les membres de l'exécutif du groupe de travail:

  Mme **Johanne Kenyon** (Institut Reine-Marie, Montréal)
  Mme **Nancy Pelletier** (Académie Saint-Louis, Québec)
  M. **Yvon Chalifoux** (Collège Notre-Dame-des-Servites, Ayer's Cliff)
  M. **André Deschênes** (Le Petit Séminaire de Québec)
  M. **Robert Jetté** (Collège Mont-Sacré-Coeur, Granby)

- La collaboration spéciale de:

  Mme **Évelyne Lessard** (Collège du Sacré-Coeur de Sherbrooke)
  M. **Gilbert Charette** (Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières)

- La contribution de M. **Yves W. Tardif** pour l'articulation du document et la rédaction des fiches

- Le doigté et l'efficacité de Mme **Murielle Berthiaume** pour le traitement des textes et la mise en page

- La supervision de Mme **Rose-Aimée Michaud**, responsable de cette production

PRÉSENTATION

Contexte et objectif

Depuis quelque vingt ans, après avoir envahi le champ de la vie politique et économique, la législation a infiltré la plupart des domaines de l'activité sociale et a contaminé l'ensemble des rapports sociaux. Qu'il s'agisse de relations de travail, de relations d'aide, de relations conjugales ou parentales, etc., la moindre intervention auprès d'une ou plusieurs personnes réfère à des droits individuels enchâssés dans des textes législatifs qu'on ne peut absolument pas esquiver.

Le monde de l'éducation n'a pas échappé à cette invasion. Qu'on songe notamment à la fonction des éducateurs professionnels: leur tâche est bien circonscrite et leur capacité d'intervention est balisée par une nuée de contraintes légales. Cet état de fait entrave trop souvent une prise de décision rapide rendue nécessaire par l'urgence et/ou la gravité d'une situation, d'un comportement qui menace l'intégrité du ou des jeunes qui leur sont confiés et le fonctionnement normal de l'institution scolaire.

Au cours des dernières années, les directions d'institutions ont manifesté à plusieurs reprises ce besoin pour une instrumentation ad hoc qui leur permettrait, dans la gestion quotidienne, de mieux composer avec cet écheveau de dispositions légales. Cet appétit d'un soutien instrumental fut particulièrement ressenti par la direction des services aux élèves. Grâce à leurs contacts privilégiés et fréquents avec les jeunes, les éducateurs qui oeuvrent dans ce secteur d'activités sont souvent confrontés à des événements, à des situations qui exigent des interventions pertinentes et nécessitent une action rapide et efficace.

C'est ainsi qu'a pris forme l'idée de produire, à l'intention des intervenants en milieu scolaire, un «vade-mecum» qui fournirait rapidement des indications, des éléments de solution, des références susceptibles d'aider au règlement d'une situation problématique. Un tel outil ne peut être exhaustif et aurait avantage à être enrichi et complété en fonction de la réalité de chaque milieu. Il ne remplacera pas le jugement de l'intervenant ni le doigté que ce dernier apportera dans le règlement du problème. Il ne dispensera pas non plus d'une recherche plus poussée, d'une réflexion plus large, d'une action à plus longue portée, d'un recours à des ressources extérieures. Bref, l'instrument doit être reçu comme un guide qui dépanne, qui permet d'aller «au plus pressé» et d'entrevoir une action future lorsque survient un cas d'urgence ou un cas lourd.

Cet outil s'adresse en tout premier lieu aux éducateurs qui, par des contacts privilégiés et fréquents, se retrouvent souvent au coeur même du vécu de l'élève. Bien que le guide traite de situations qui, forcément, réfèrent à des dispositions légales, aux règlements de l'institution, aux valeurs du projet éducatif, il sous-tend néanmoins une approche axée sur la relation d'aide, sur l'accompagnement et sur la sécurité de l'élève.

Nonobstant la portée modeste de l'instrument, la conception du «vade-mecum» n'en recèle pas moins certaines prétentions dont celles d'être original dans sa présentation, pertinent dans son contenu, pratique dans sa facture et simple quant à sa consultation.

Rappelons enfin que cet outil demeure une des pièces du dossier plus large qu'est «*L'École et la loi*»; d'autres travaux en effet, tels **un guide sur les responsabilités civiles de l'institution** et **un répertoire des jugements de cours relatifs à l'école**, viendront compléter l'instrumentation.

Ainsi, à défaut d'être complet en lui-même, le «vade-mecum» sera d'une grande utilité dans la mesure où il tombera entre les mains d'éducateurs soucieux d'améliorer la qualité de leurs interventions auprès des jeunes qui ont tant besoin d'eux...

Nous sommes convaincus à l'avance qu'il en sera ainsi!

Contenu et méthodologie

Un sondage mené auprès des délégués du secteur des services aux élèves, au printemps 1991, a permis d'identifier un bon nombre de situations problématiques à incidences variables. Une première classification de ces situations en «cas lourds» et en «cas d'urgence» n'a pas été retenue car, à l'analyse, une telle distinction s'avérait trop ténue.

Certes, le vocabulaire médical aurait pu aider à départager la signification et la portée de ces deux expressions:

- **cas lourds**: notion qui s'apparente à un traitement nécessitant une série de mesures; on évoque ici un processus qui s'étale sur une période plus ou moins longue

- **cas d'urgence**: expression qui réfère davantage à des situations exigeant une intervention rapide et ponctuelle, genre «opération chirurgicale»

Toutefois, au plan méthodologique, la présentation des situations problématiques selon une telle classification aurait rendu difficile la consultation rapide du «vade-mecum». À titre d'exemple, le suicide peut se présenter sous la forme d'une tentative ou d'un instinct qui empoisonne un jeune. La tentative de suicide peut bien être considérée comme un cas d'urgence, alors que l'instinct suicidaire s'apparenterait davantage à un cas lourd. Dans les deux cas cependant, il y a problème, mais, surtout, il y a **urgence d'agir**. C'est donc au plan des moyens et des ressources suggérés (i.e. le quoi et le comment faire) que se fera la distinction.

C'est aussi à cette urgence que veut répondre le «vade-mecum». En consultant le guide, l'éducateur doit pouvoir retrouver la situation rapidement et composer avec les moyens et les ressources qui lui sont proposées. Si le traitement proposé est incomplet, on pourra l'enrichir en fonction des ressources et de l'expertise de chaque milieu institutionnel.

Les sujets sont donc présentés selon l'ordre alphabétique et une attention particulière a été apportée au choix du mot-clé qui traduit le mieux la situation problématique.

Lorsque la situation l'exige, un même sujet est traité en deux ou trois fiches différentes, mais toujours sous le même mot-clé. Ainsi, la réalité «suicide» sera traitée en trois fiches distinctes:

SUICIDE (acte de)
SUICIDE (instinct de)
SUICIDE (tentative de)

Le guide présente ainsi plus de cinquante situations, ce qui devrait couvrir la majorité des cas rencontrés dans nos institutions. Chaque situation ou sujet fait l'objet d'une fiche 5 x 7, recto verso, contenant les éléments illustrés dans le modèle suivant:

recto

verso

FICHE NO X –
IDENTIFICATION (MOT-CLÉ)

Actions ou comportements à éviter

Description de la situation

Aspects légaux à surveiller

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

à moyen terme:

processus de suivi:

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels (politiques ou directives institutionnelles)

Il ne faudrait pas consulter cet outil à la manière d'un livre de recettes de Jehanne Benoît. Le traitement d'une situation problématique ne ressemble en rien à la préparation d'un veau marengo.

Les fiches fournissent plutôt des pistes d'action et n'ont pas ainsi la prétention de se substituer au jugement de l'éducateur qui aura à composer avec des situations qui, on le sait, se présentent rarement de la même manière.

Le vade-mecum se veut un simple instrument de référence, mais aussi un instrument pédagogique qu'il faudra adapter, enrichir et compléter au besoin. Il invite à la réflexion tous les éducateurs concernés qui pourront ajouter des fiches sur d'autres situations. On trouvera d'ailleurs, à la fin de cette production, une série de fiches vierges qui ne demandent qu'à être remplies.

Bref, le vade-mecum est comme un écrin renfermant certaines pierres précieuses. Mais, il reste beaucoup de place. À chacun de vous d'y ajouter «vos bijoux»!

YVES W. TARDIF
30 septembre 1992

TABLE DES MATIÈRES

FICHE NO

1 Accident d'un élève (sur la propriété de l'école)
2 Accident d'un élève (activité extérieure)
3 Agression physique (membre du personnel vs élève)
4 Agression physique (élève vs membre du personnel)
5 Agression physique (élève vs élève)
6 Agression sexuelle (membre du personnel vs élève)
7 Agression sexuelle (élève(s) vs élève)
8 Agressivité (élève agressif)
9 Alcool (consommation)
10 Alimentation (déficience)
11 Arme (possession d'une)
12 Autobus nolisé (accident)
13 Autobus scolaire (accident)
14 Avortement

15 Bagarres dans l'école
16 Bagarres hors de l'école
17 Bombe (alerte à la)

18 DPJ (demande de renseignements)
19 Drogue (usage)
20 Drogue (vente et distribution)
21 Drop-out (décrocheur)

22 Épidémie
23 Étranger dans l'école
24 Examens (vol d')

25 Fausse alarme (déclenchement de)
26 Fugue (élève externe)
27 Fugue (élève pensionnaire)

28 Gang dans l'école
29 Gang hors de l'école
30 Grève du personnel
31 Grève des élèves (sit-in)
32 Grossesse

33 Harcèlement sexuel à l'école
34 Homosexualité

35 Incendie
36 Inceste
37 Intimidation (chantage)

38 Maladie subite
39 MTS

40 Panne (chauffage, électricité, plomberie)
41 Pétition
42 Plagiat
43 Police (intervention dans l'école)
44 Prostitution

45 Racisme dans l'école

46 SIDA
47 Souffre-douleur
48 Suicide (acte de)
49 Suicide (tentative)
50 Suicide (instinct suicidaire)

51 Tempête climatique

52 Vandalisme
53 Violence parentale (enfants battus)
54 Vol à l'école
55 Vol à l'étalage

AUTRES FICHES

56 _____

57 _____

58 _____

59 _____

60 _____

61 _____

62 _____

63 _____

64 _____

65 _____

FICHE NO 1 – *ACCIDENT D'UN ÉLÈVE* (sur la propriété de l'école)

Description de la situation

On vous informe qu'un élève s'est blessé plus ou moins gravement en tombant dans l'escalier, en jouant dans la cour ou au gymnase, lors d'activités en laboratoire ou dans des ateliers.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- aller sur les lieux de l'accident et évaluer sommairement la gravité de la blessure
- faire appel à l'infirmier(ère) ou à une autre personne formée en premiers soins
- fournir les premiers soins
- faire transporter l'élève à l'hôpital ou au CLSC, accompagné d'un adulte
- rassurer et sécuriser le jeune
- éloigner tous les curieux
- trouver sa carte d'assurance-maladie du Québec

à moyen terme:

- vérifier la fiche médicale de l'enfant
- rejoindre et aviser les parents
- rédiger un rapport sur les circonstances et la nature de l'accident
- vérifier auprès de l'hôpital ou du CLSC l'état de santé du jeune
- avertir la firme d'assurances de l'institution

processus de suivi:

- s'informer auprès des parents de l'état de santé du jeune
- les conseiller dans leurs démarches auprès de l'assureur
- évaluer la qualité et la rapidité de l'intervention
- retour avec l'élève sur les circonstances de l'accident
- dans le cas, les normes de sécurité de l'école sont-elles suffisantes?
- réviser et adapter la politique de l'institution s'il y a lieu (formation du personnel, encadrement lors des sorties, sécurité aux laboratoires et au gymnase, trousses de premiers soins)

Actions ou comportements à éviter

- transporter l'élève, si la blessure présente une certaine gravité
- permettre l'attroupement des autres élèves
- ne pas aller sur les lieux de l'accident
- laisser partir le jeune sans qu'il ne soit accompagné d'un adulte

Aspects légaux à surveiller

- contacter l'assureur de l'institution sur le degré de responsabilité et les gestes à poser (si poursuite)
- mettre les parents au courant dans les plus brefs délais
- recueillir la version des témoins de l'accident

Ressources disponibles

personnes: liste du personnel qui a reçu une formation qualifiée en premiers soins et en réanimation cardio-respiratoire (RCR)

organismes:
hôpital:
CLSC:
médecin:

document: Guide des premiers soins

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 2 – *ACCIDENT D'UN ÉLÈVE* (activité extérieure)

Description de la situation

Un élève se blesse sérieusement lors d'une activité patronnée par l'école, mais se déroulant à l'extérieur de la propriété de l'institution: excursions de toutes sortes, compétitions sportives, voyages culturels, classes vertes ou neige, camps de fin de semaine, etc.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- l'éducateur responsable évalue la gravité de la blessure et voit à ce que les premiers soins soient prodigués
- réconforter et sécuriser l'élève
- faire appel à l'aide si nécessaire
- disperser les curieux
- accompagner l'élève en tout temps si ce dernier doit être conduit à l'hôpital
- retenir le nom des témoins oculaires

à moyen terme:

- aviser rapidement l'institution qui avisera les parents
- demeurer avec l'élève jusqu'à l'arrivée des parents
- recueillir la version des témoins oculaires
- rédiger un rapport le plus précis possible

processus de suivi:

- contacter la compagnie d'assurance de l'institution
- compléter avec l'éducateur responsable le rapport de l'accident
- se tenir au courant de l'état de santé du blessé
- informer sobrement le personnel et les élèves
- si l'absence se prolonge, assurer à l'élève le soutien pédagogique nécessaire
- que l'école se dote d'une politique de sorties de groupes

Actions ou comportements à éviter

- les premiers soins sont donnés par quelqu'un de non compétent
- ne pas aviser l'institution et les parents
- faire accompagner le blessé par un autre élève

Aspects légaux à surveiller

- respecter les règles de sécurité et d'intervention en matière de premiers soins
- lors des activités, s'assurer de la présence d'une quantité suffisante d'éducateurs, dont au moins un sera capable d'assurer les premiers soins

Ressources disponibles

personnes:

organismes:
les fédérations de sports du Québec (pour ratio et formation)

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 3 – *AGRESSION PHYSIQUE*
(membre du personnel vs élève)

Description de la situation

Dans l'exercice de ses fonctions, un éducateur ou un membre du personnel de la maison bouscule ou frappe délibérément un élève.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:
- séparer l'élève et l'éducateur
- vérifier si l'élève est blessé et agir en conséquence
- envoyer l'élève chez le DSE et l'éducateur à son bureau
- apprécier la situation à l'aide de témoins oculaires
- rencontrer séparément l'élève et l'éducateur concernés

à moyen terme:
- rencontre du professeur et du DG
- si possible, permettre à l'éducateur et à l'élève de s'expliquer
- communiquer avec les parents pour expliquer la situation
- soumettre un rapport au DG sur le comportement de l'éducateur (suspension possible)
- favoriser un processus de réconciliation
- exempter l'élève du cours si la situation ne se règle pas

processus de suivi:
- rencontrer les parents, le professeur, la direction
- prendre action envers l'éducateur: repos, suspension
- rappeler à l'éducateur la législation et la politique de l'institution à ce sujet
- prendre les mesures adéquates pour la réparation s'il y a lieu et pour que la situation ne se reproduise plus
- avertir l'assureur de l'institution

Actions ou comportements à éviter

- prendre une décision (sanction) trop rapidement
- ne pas avertir ou rencontrer les parents
- passer l'éponge et oublier le tout

Aspects légaux à surveiller

- atteinte aux droits de la personne (voies de fait)
- agression sur mineurs
- poursuite au Civil

Ressources disponibles

personnes: médecin, psychologue

organismes:
CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)

documents: convention collective ou guide du personnel sur les procédures de sanction et de suspension

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 4 – *AGRESSION PHYSIQUE*
(élève vs membre du personnel)

Description de la situation

À l'intérieur d'un cours ou d'une activité se déroulant dans l'institution, un élève mécontent bouscule ou frappe délibérément un éducateur ou un autre membre du personnel de la maison.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:
- séparer l'éducateur et l'élève
- vérifier si l'éducateur est blessé
- calmer le jeune et le diriger vers l'autorité compétente
- envoyer l'éducateur à son local pour qu'il récupère (le remplacer s'il doit donner un cours)
- faire en sorte que les activités de l'école reprennent

à moyen terme:
- recueillir les versions des témoins - rapport écrit
- aller trouver l'éducateur pour connaître sa version
- rencontrer le jeune et l'informer sur la gravité de son geste
- consulter la direction sur la sanction possible
- rencontrer les parents

processus de suivi:
- application de la sanction, selon la politique de l'institution (suspension, renvoi)
- engager le processus de réconciliation s'il y a lieu
- prendre les mesures de réparations adéquates
- assurer l'éducateur du soutien de l'institution afin de lui redonner confiance
- informer le personnel sur le comportement à adopter afin d'éviter une telle situation et d'y faire face le cas échéant

Actions ou comportements à éviter

- remettre l'élève en présence de l'éducateur trop rapidement
- prendre une décision avant d'avoir recueilli toutes les versions
- ne pas consulter la direction de l'école
- agir sans aviser et rencontrer les parents

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes: psychologue

organismes:
CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 5 – *AGRESSION PHYSIQUE* (élève vs élève)

Description de la situation

À l'école ou sur le chemin de l'école, un élève, souvent plus fort et plus âgé, s'amuse à insulter, à frapper, à blesser un autre élève.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- séparer et isoler les élèves si l'agression se déroule à l'école
- rencontrer l'agresseur et essayer de connaître les raisons de ses agissements
- si élève blessé, assurer les premiers soins

à moyen terme:

- convoquer les parents de l'élève agresseur
- déterminer une sanction proportionnelle à la gravité de l'agression avec l'accord des parents
- permettre aux deux élèves impliqués de se rencontrer et de s'expliquer
- favoriser le processus de réconciliation et faire un contrat avec l'élève agresseur

processus de suivi:

- mettre en oeuvre les moyens pour que ces situations ne se répètent pas
- s'informer régulièrement de la conduite de l'élève fautif
- vérifier si la politique de l'institution est assez claire dans ces cas

Actions ou comportements à éviter

- considérer un tel événement comme normal chez les jeunes
- ne pas s'occuper de l'agression si celle-ci se déroule à l'extérieur des terrains de l'institution

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:	les parents de l'élève agresseur un professeur influent auprès de l'élève agresseur
organismes:	
documents:	

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 6 – *AGRESSION SEXUELLE*
(membre du personnel vs élève)

Description de la situation

Un membre du personnel de l'institution s'en prend de force à un élève, pose sur ce dernier des gestes à caractère nettement sexuel ou encore s'exhibe devant cet élève de façon indécente et le contraint à des pratiques scabreuses sur sa personne.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:
- vérifier rapidement s'il s'agit d'un fait véridique et réel ou d'une rumeur, d'une allégation non fondée
- aviser la direction générale
- rencontrer l'élève pour connaître sa version (examen médical si nécessaire)
- convoquer rapidement l'éducateur impliqué
- convoquer les parents
- si le fait est réel, suspension immédiate de l'éducateur

à moyen terme:
- prendre toutes les informations sur le plan légal
- étoffer le dossier à l'aide de différents témoins
- rencontrer les parents et expliquer la situation
- offrir un soutien psychologique à l'élève
- revoir l'éducateur et l'informer de la décision de l'institution (suspension, congédiement après condamnation)

processus de suivi:
- évaluer l'impact de l'événement dans le milieu
- revoir la démarche suivie par l'institution
- faire venir une personne-ressource pour une mise en garde au personnel (information, éducation)
- explication honnête et adaptée aux élèves
- offrir un soutien psychologique aux élèves affectés
- l'institution doit se doter d'une politique médiatique

Actions ou comportements à éviter

- conclure à une rumeur avant de vérifier la véracité
- essayer d'étouffer l'affaire
- agir sans consulter la direction de l'institution
- imposer une suspension sans solide trop rapidement

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 7 – *AGRESSION SEXUELLE* (élève(s) vs élève)

Description de la situation

Un ou des élèves agresse(nt) un autre élève, touche(nt) brutalement ses parties sexuelles, s'exhibe(nt) devant lui, force(nt) ce dernier à pratiquer des gestes scabreux.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- vérifier la véracité de la plainte et la gravité
- apporter réconfort à la victime
- isoler les agresseurs et les rencontrer séparément

à moyen terme:

- assurer support psychologique à la victime
- rencontrer les parents de la victime pour expliquer la situation et convenir des moyens à mettre en oeuvre pour protéger le jeune
- rencontrer les parents des agresseurs et appliquer les sanctions prévues par l'institution
- fournir une information adéquate à tous les élèves

processus de suivi:

- rencontrer régulièrement l'élève victime et le faire accompagner par une personne-ressource
- discussion avec le personnel éducatif afin d'évaluer la démarche et apporter les correctifs nécessaires

Actions ou comportements à éviter

- tenter de minimiser ou d'amplifier l'événement
- vouloir régler seul(e) la situation

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

***personnes*:**
***organismes*:**
***documents*:**

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 8 – *AGRESSIVITÉ* (élève agressif)

Description de la situation

Élève qui, par son tempérament, par son langage et ses gestes agressifs, constitue une entrave au déroulement normal des activités de l'école ou encore représente une menace pour la sécurité des autres (bousculade, tapage, langage abusif, impolitesse, etc.).

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- convocation de l'élève agressif
- tenter de déceler les causes probables de son attitude
- lui faire prendre conscience de la gravité de son attitude et des sanctions possibles

à moyen terme:

- rencontrer les parents du jeune et ses autres éducateurs afin de comprendre ses agissements
- organiser une rencontre de l'élève avec ses victimes dans un but de prise de conscience
- élaborer un contrat de conduite avec l'élève agressif

processus de suivi:

- vérifier si l'élève respecte son engagement
- lui proposer un soutien psychologique s'il y a lieu
- revoir les parents pour réévaluer la situation

Actions ou comportements à éviter

- croire que seules des sanctions peuvent constituer un remède adéquat
- traiter ces cas à la légère

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 9 – *ALCOOL* (consommation)

Description de la situation

Un éducateur décèle un élève qui a consommé de l'alcool lors de la sortie du dîner, lors des activités régulières de l'école, lors d'activités extérieures se déroulant sous la supervision de l'institution (excursion, voyage, camp, etc.).

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- inviter l'élève à fournir sa version, à donner une explication
- suspension plus ou moins longue afin de permettre une prise de conscience

à moyen terme:

- avis écrit aux parents
- réintégrer l'élève en lui offrant un soutien, si besoin
- restreindre ou suspendre sa participation à des activités de groupe

processus de suivi:

- vérifier le comportement de l'élève
- avertir le personnel de la nécessité d'une surveillance accrue
- information aux élèves sur l'utilisation de l'alcool et la politique de l'école en cette matière
- maintenir la communication avec les parents

Actions ou comportements à éviter

- renvoi automatique de l'école

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 10 – *ALIMENTATION* (déficience)

Description de la situation

Un éducateur constate qu'un élève ne semble pas en bonne santé (étourdissement, vomissement), qu'il n'est pas nourri convenablement à la maison, qu'il ne prend jamais de repas le midi.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- rencontrer rapidement l'élève
- lui offrir un repas
- s'informer auprès de lui de la situation à la maison
- lui proposer de rencontrer les parents

à moyen terme:

- rencontre avec les parents pour évaluer la situation
- offrir l'aide de l'infirmière (vérifier si cas d'anorexie)
- signaler à la DPJ, si nécessaire
- l'institution offre le repas du midi
- exiger un bilan de santé

processus de suivi:

- confier le suivi à un éducateur qui rencontre l'élève régulièrement
- revoir l'élève régulièrement et s'assurer qu'il mange convenablement
- mettre les autres éducateurs dans le coup pour une surveillance accrue

Actions ou comportements à éviter

- se contenter d'offrir un repas à l'élève
- ne pas chercher à connaître la situation à la maison

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes: infirmière, travailleur social

organismes:
DPJ

documents: Guide alimentaire canadien

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 11 – *ARME* (possession d'une)

Description de la situation

On vous rapporte qu'un élève est entré dans l'institution, portant sur lui une arme offensive (couteau, revolver, etc.).

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- rencontre avec l'élève
- déposition de l'arme
- connaître les motifs du port d'arme et le lieu de procuration de l'arme
- suspension (s'il y a lieu)

à moyen terme:

- signaler le comportement aux parents
- signaler l'incident à la police (s'il y a lieu)

processus de suivi:

- offrir de l'aide psychologique
- revoir l'élève et s'assurer de son comportement
- informer les éducateurs qui en sont responsables

Actions ou comportements à éviter

- prendre l'information à la légère
- ne pas informer les parents
- sanctionner outre mesure

Aspects légaux à surveiller

- consulter la loi sur les ports d'armes

Ressources disponibles

personnes: le service de police

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 12 – *AUTOBUS NOLISÉ* (accident)

Description de la situation

L'autobus nolisé transportant des élèves dans le cadre d'une activité extérieure supervisée par l'institution est impliqué dans un accident de la route: un ou des élèves sont blessés plus ou moins sérieusement. Vous êtes l'éducateur qui voyage avec le groupe.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- constat par la police qui appelle une ambulance pour les personnes qui ont besoin de soins
- assurer la sécurité des jeunes (se faire rassurant)
- contacter la direction de l'école
- contacter la compagnie d'autobus pour un autre véhicule
- la direction appelle les parents

à moyen terme:

- rapport à la direction
- rapport aux parents
- informer la compagnie d'assurance de l'institution
- rencontre avec la compagnie de transport

processus de suivi:

- analyse de notre façon de procéder lors d'accidents
- notions de sécurité à donner aux accompagnateurs
- trousse de premiers soins disponible (vérification)
- code d'éthique à établir lors de sorties en autobus pour assurer la concentration du chauffeur
- faire face le cas échéant
- assurer un échange avec les élèves sur ce vécu

Actions ou comportements à éviter

- panique

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 13 – *AUTOBUS SCOLAIRE*

Description de la situation

Un ou des élèves de l'institution sont blessés dans le cadre des opérations de transport scolaire: soit l'autobus est impliqué dans un accident routier, soit l'autobus frappe un élève sur le terrain de l'institution. Vous êtes l'éducateur responsable du transport scolaire.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- premiers secours
- transport du ou des blessés (ambulance)
- sécurité des élèves à assurer
- avis aux policiers
- avis aux parents (téléphone)
- liste des témoins (pour référence)

à moyen terme:

- contact avec la commission scolaire
- contact avec le transporteur (responsabilité du conducteur, assurances)
- voir les circonstances de l'accident pour prévention
- rapport écrit du surveillant du débarcadère
- assurance de l'école

processus de suivi:

- sensibilisation des élèves et des parents sur la sécurité

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

- vérifier la responsabilité du transporteur

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 14 -- *AVORTEMENT*

Description de la situation

Une jeune fille vient vous consulter au sujet de sa grossesse et veut vous impliquer dans sa démarche en vue de se faire avorter.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- référence immédiate au département de planning familial au CLSC ou à l'hôpital
- lui proposer un accompagnement
- si l'enfant a moins de 14 ans, prévenir les parents
- si l'enfant a plus de 14 ans, l'assurer de notre confidentialité dans sa démarche
- inciter l'enfant à parler à ses parents

à moyen terme:

- identifier ses supports à l'extérieur de sa famille
- ramener le papier justifiant la consultation

processus de suivi:

- implication d'un soutien, par un travailleur social ou une infirmière

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 15 – *BAGARRES DANS L'ÉCOLE*

Description de la situation

Depuis quelque temps, les bagarres se multiplient à l'école lors des récréations, de la période du dîner, après la classe. Ces bagarres se déroulent sur la propriété de l'institution et impliquent plusieurs élèves.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:
- intervention personnelle et/ou intervention policière et/ou intervention ambulancière
- premiers soins
- recueillir le nom des élèves impliqués
- recueillir des témoignages (liste de témoins)
- faire comparaître les belligérants par écrit
- appliquer les sanctions prévues
- avis aux parents

à moyen terme:
- faire un rapport de l'événement versé au dossier de l'élève
- aviser les assurances de l'école
- voir à améliorer la surveillance

processus de suivi:
- prévenir la violence
- mettre en place les moyens pour éviter le problème
- vérifier l'implication des belligérants et quelles sont les causes

Actions ou comportements à éviter

- ne pas faire enquête

Aspects légaux à surveiller

- la sécurité de la personne = droit fondamental

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 16 – *BAGARRES HORS DE L'ÉCOLE*

Description de la situation

Sur le chemin du retour, dans l'autobus scolaire, plusieurs élèves de l'institution se tiraillent et se battent entre eux.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- recevoir le rapport du transporteur ou la plainte d'un élève
- recueillir le nom des élèves impliqués
- appliquer les sanctions prévues en fonction de la gravité et de la fréquence (ex.: avis écrit aux parents, rencontre des élèves, avertissement, suspension temporaire, suspension prolongée, retenue)
- envoyer à la commission scolaire et au transporteur une copie de la lettre envoyée aux parents

à moyen terme:

- voir à ce que le transporteur assume ses responsabilités et applique les sanctions
- si l'on possède son propre transport, informer les chauffeurs des mesures à prendre (notation des noms, rapport sans délai)
- attribuer des places permanentes à certains élèves pris en faute (ou à risque!)

processus de suivi:

- si l'on possède son propre transport, demander un rapport au chauffeur les deux ou trois semaines qui suivent l'événement
- autrement, rappel aux élèves de la réglementation du transport

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 17 – *BOMBE* (alerte à la)

Description de la situation

Lors d'un appel téléphonique ou par lettre, vous apprenez qu'une bombe a été cachée et menace de sauter au moment où tous les élèves de l'institution sont en classe.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- réunion d'urgence de l'équipe de direction
- appel à la police
- vérifier l'information reçue avec exactitude avant de prendre une décision
- décision à prendre au sujet de l'évacuation (totale, partielle ou pas de sortie)
- l'équipe d'intervention (policiers, personnel de soutien, éducateurs, animateurs) arpente, scrute les corridors de l'école et les alentours de l'école

à moyen terme:

- signalement de tout objet suspect (sac, boîte, colis, etc.)
- intervention policière pour cette opération
- décision à prendre de l'évacuation totale ou partielle, si colis retrouvé

processus de suivi:

- réécouter l'appel (si enregistré)
- faire enquête en impliquant les services policiers
- établir les sanctions qui s'imposent (si on découvre le ou les coupables)
- ôter l'institution d'un téléphone Maestro

Actions ou comportements à éviter

- considérer le tout comme une mauvaise farce
- sortie automatique sans considérer la situation

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:

organismes: les services policiers

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 18 – *D P J*
(demande de renseignements)

Description de la situation

Un appel d'un représentant de la DPJ vous demande des informations sur le comportement d'un élève, ses habitudes, ses fréquentations, ses relations avec les autres, son rendement scolaire, son dossier disciplinaire.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- refus de donner de l'information par téléphone
- se renseigner auprès de ses professeurs concernant son comportement, ses relations
- consulter son dossier scolaire et disciplinaire
- se renseigner sur l'opportunité de donner un tel renseignement
- téléphoner soi-même à la DPJ

à moyen terme:

- accorder une plus grande attention à cet élève
- rencontres de l'élève, si c'est nécessaire
- tenir son dossier à jour
- rencontrer, à l'école, le représentant de la DPJ

processus de suivi:

- référer à des personnes-ressources, si c'est nécessaire

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 19 – *DROGUE* (usage)

Description de la situation

Vous apprenez qu'un élève consomme de la drogue à l'école et à l'extérieur.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- s'assurer de la véracité de l'information
- rencontrer l'élève afin de le confronter aux faits établis de façon sûre
- offrir un soutien, une aide appropriée à l'élève (personne-ressource)
- contacter la personne-ressource, s'il y a lieu

à moyen terme:

- rencontre avec le jeune afin de s'assurer de l'évolution de son cas
- s'informer auprès de la personne-ressource si le jeune évolue

processus de suivi:

- rencontre avec l'élève
- vérifier occasionnellement pour voir si le problème existe toujours

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 20 – DROGUE
(vente et distribution)

Description de la situation

On vous informe que tel élève est un «pusher» qui exerce sa pratique tant dans l'institution qu'à l'extérieur.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- trouver des informateurs
- s'assurer de leur collaboration avec la police
- laisser l'enquête se poursuivre
- collaborer avec la police pour l'arrestation

à moyen terme:

- vérifier l'ampleur du problème dans l'école et intervenir en conséquence
- offrir de l'aide aux élèves concernés
- informer les parents

processus de suivi:

- s'assurer de la collaboration des parents dans le suivi
- faire compléter un questionnaire anonyme aux élèves pour compléter nos informations

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 21 – *DROP-OUT* (décrocheur)

Description de la situation

Un élève décide qu'il en a assez et veut abandonner l'école. Il vous en parle ou encore met sa décision à exécution sans crier gare.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- rencontrer l'élève: chercher les causes
- rencontrer les parents avec l'élève (donner l'information et les conséquences)
- faire rencontrer une personne-ressource

à moyen terme:

- si retour, rencontres régulieres pour motivation
- si départ, vérifier les aspects légaux et signaler à qui de droit son départ

processus de suivi:

- mesures d'encadrement
- assurer un suivi avec la personne-ressource

Actions ou comportements à éviter

- éviter d'être trop directif ou moralisateur

Aspects légaux à surveiller

- DPJ
- obligation de fréquentation scolaire

Ressources disponibles

personnes: psychoéducateur ou psychologue

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 22 – *ÉPIDÉMIE*

Description de la situation

L'infirmier(ère) de l'institution ou un représentant du DSC vous informe de la présence d'un virus (rougeole, méningite) dans la région ou de la propagation d'une épidémie (grippe, poux, etc.) qui menace les élèves de l'école.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- suivre les recommandations du DSC
- sécuriser les enfants
- envoyer une lettre aux parents

à moyen terme:

- être attentif aux cas qui peuvent se présenter à l'école
- assurer une bonne communication entre les divers intervenants
- information sécurisante aux élèves, aux parents

processus de suivi:

- informer que le tout est redevenu normal
- s'assurer que tout risque de contagion est disparu avant le retour de l'élève
- pour le retour d'un élève contaminé, exiger un certificat médical

Actions ou comportements à éviter

- paniquer
- divulguer des informations imprécises et non fondées sur les symptômes ou sur le virus de la maladie

Aspects légaux à surveiller

- assurer la santé et la sécurité des enfants

Ressources disponibles

personnes:	infirmière, médecin
organismes:	CLSC, DSC
document:	Guide de gestion de vie scolaire (AIES)

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 23 – *ÉTRANGER DANS L'ÉCOLE*

Description de la situation

Régulièrement, en cours d'année scolaire, vous trouvez ou on vous signale la présence d'un individu qui rôle dans l'école sans donner d'explications à personne et sans permission aucune.

Actions à entreprendre

***dans l'immédiat*:**

- s'identifier
- motif de sa présence
- on l'informe sur les politiques de l'école
- on l'invite à quitter les lieux
- on s'assure qu'il a bien quitté les lieux: si nécessaire, demander de l'aide interne ou externe

***à moyen terme*:**

- rappeler aux élèves et au personnel de l'école la politique à ce sujet
- les sensibiliser à cette possibilité et à la façon d'agir

***processus de suivi*:**

- voir à l'application de la politique
- réviser annuellement notre politique

Actions ou comportements à éviter

- paniquer
- confronter l'intrus soit verbalement, soit physiquement

Aspects légaux à surveiller

- possibilité d'avoir une injonction contre ce visiteur

Ressources disponibles

personnes:

organismes: services policiers

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 24 – *EXAMENS* (vol d')

Description de la situation

À la fin d'une étape ou à la fin de l'année, le secrétariat se rend compte qu'on a dérobé une partie des questionnaires d'examens.

Actions à entreprendre

***dans l'immédiat*:**

- avertir la direction de l'école
- faire l'état de la situation
- faire enquête dans le milieu
- demander de l'aide externe (policiers si nécessaire)
- changer le contenu de l'examen, si examen-maison
- avertir le MEQ, si examen du Ministère

***à moyen terme*:**

- si on trouve les coupables, appliquer la politique institutionnelle
- vérifier la sécurité de l'endroit où sont rangés les examens pour d'éventuelles fuites

***processus de suivi*:**

- établir des mesures de prévention plus sécuritaires

Actions ou comportements à éviter

- paniquer
- éviter la divulgation immédiate de la situation: attendre de vérifier les faits

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:	direction de l'école, policiers
organismes:	
documents:	

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 25 – *FAUSSE ALARME* (déclenchement)

Description de la situation

On a tiré l'alarme d'incendie. Est-ce sérieux ou pas? Vous n'en savez rien, ne voyez rien, ne sentez rien, sauf que vous entendez le bruit des élèves qui quittent les locaux.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- s'assurer que la démarche prévue lors d'exercices d'incendie est appliquée
- s'assurer de la sécurité de tous et chacun
- s'informer de l'endroit où l'alarme a été déclenchée

à moyen terme:

- faire en sorte que la situation actuelle serve d'exercice et taire ainsi la «fausse alerte»
- inspection avec le responsable du service des incendies

processus de suivi:

- se prémunir d'un système pouvant réduire la possibilité de fausses alertes
- enquête pour déterminer l'auteur de la fausse alarme
- sensibiliser les élèves à la gravité d'un tel geste
- installer dans l'institution un système de pré-alarme

Actions ou comportements à éviter

- engager le processus d'une alarme réelle, même si c'est une fausse alerte
- paniquer

Aspects légaux à surveiller

- santé et sécurité des enfants

Ressources disponibles

personnes: inspecteur des incendies

organismes:
services de pompier

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 26 – *FUGUE* (élève externe)

Description de la situation

Au beau milieu d'une journée scolaire, un élève qui en a ras le bol décide de tout laisser tomber et prend la clé des champs; vous savez que son intention n'est pas de retourner à la maison, mais de se perdre dans le décor.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- vérifier auprès des amis (créer un climat de confiance et les mettre devant leurs responsabilités)
- recherche dans l'école
- téléphoner aux parents (dédramatiser la fugue, les rassurer)
- avertir les services policiers si la situation l'exige

à moyen terme:

- rencontrer l'élève et ses parents
- évaluation de la raison
- jugement
- sanction, si nécessaire

processus de suivi:

- vérifier le dossier d'absence de l'élève
- rencontrer l'élève régulièrement au cours des semaines subséquentes
- vérifier le contrôle des présences et absences: est-il adéquat pour détecter une fugue rapidement?

Actions ou comportements à éviter

- éviter une attitude agressive lors de la cueillette de renseignements

Aspects légaux à surveiller

- signalement aux parents
- signalement à la DPJ

Ressources disponibles

personnes:
parents, psychologue, amis, direction de l'école, éducateurs

organismes:
DPJ, services policiers

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 27 – *FUGUE* (élève pensionnaire)

Description de la situation

Un élève pensionnaire, sans avertissement et sans permission, quitte l'institution. Vous constatez l'absence de cet élève lors du souper ou du coucher des pensionnaires.

Actions à entreprendre

***dans l'immédiat*:**

- vérification auprès des amis
- recherche dans l'école
- téléphone aux parents
- avis de recherche - police

***à moyen terme*:**

- rencontre avec l'élève et les parents
- évaluation du motif
- jugement
- remise en cause de sa présence au pensionnat
- sanction

***processus de suivi*:**

- l'élève devra se rapporter au surveillant à l'heure du souper, en soirée et au coucher

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 28 – *GANG DANS L'ÉCOLE*

Description de la situation

Depuis quelque temps, il existe dans l'école des «gangs» qui rivalisent entre elles, qui terrorisent les autres élèves et s'emploient à perturber le fonctionnement normal de l'institution.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- rencontre individuelle des membres de la gang
- étude comparée des versions (membres et gangs)
- élaboration de la gravité des gestes posés
- mise en garde: avis que l'infraction est versée au dossier

à moyen terme:

- information auprès des intervenants (professeurs, surveillants) pour une surveillance accrue
- intervention et signalisation à la direction
- si la chose est possible, favoriser une rencontre entre les deux gangs avec une personne-ressource, un médiateur hors-pair

processus de suivi:

- travaux communautaires
- sanctions sur récidive allant jusqu'à la suspension ou le renvoi

Actions ou comportements à éviter

- politique de laisser-faire
- banaliser la situation

Aspects légaux à surveiller

- santé et sécurité des enfants

Ressources disponibles

personnes:	intervenant communautaire direction de l'école psychologue
organismes:	police-jeunesse
documents:	

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 29 – *GANG HORS DE L'ÉCOLE*

Description de la situation

Une «gang» d'une autre école menace les élèves de l'institution; cette «gang» surgit subitement sur le terrain de l'école lors de la récréation du dîner ou attend vos élèves à la fin des classes pour les tabasser.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- appel à la police
- faire sortir un groupe d'adultes
- faire rentrer les élèves
- aller voir la «gang»
- identifier des leaders pour les interpeller

à moyen terme:

- prendre contact avec la direction de l'autre école
- discussion avec notre groupe
- piste de solution

processus de suivi:

- revérifier s'il n'y a pas de problème subséquent
- vérifier le système d'entrée et de sortie

Actions ou comportements à éviter

- paniquer

Aspects légaux à surveiller

- santé et sécurité des enfants

Ressources disponibles

personnes: direction de l'école, personnel de l'école

organismes: services policiers

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 30 – *GRÈVE DU PERSONNEL*

Description de la situation

Les membres du personnel décident brusquement de faire la grève au beau milieu d'une journée scolaire alors que tous les élèves sont dans l'institution.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- s'informer de la durée du conflit
- pour une heure: regrouper les élèves dans des aires où on peut assurer un encadrement minimum
- à plus long terme: aviser les médias du retour à la maison et assurer un encadrement

à moyen terme:

- on passe le dossier au directeur général
- on avise les élèves d'écouter la radio

processus de suivi:

- négociations

Actions ou comportements à éviter

- éviter les confrontations
- ne pas laisser l'enfant retourner à la maison s'il n'y a personne pour l'accueillir

Aspects légaux à surveiller

- convention collective

Ressources disponibles

personnes: direction de l'école, responsables syndicaux

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 31 – *GRÈVE DES ÉLÈVES* (sit-in)

Description de la situation

Afin de protester contre une directive ou une mesure prise par un éducateur ou par la direction, les élèves d'une classe, d'un degré ou de toute l'institution décident de sécher les cours de l'après-midi et font un sit-in à la cafétéria.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- mandater un interlocuteur respecté ayant de l'ascendant sur le groupe
- refuser de discuter devant le grand groupe
- identifier les leaders et s'engager à les rencontrer

à moyen terme:

- identification du problème
- pistes de solution

processus de suivi:

- s'assurer que l'information a été transmise telle quelle

Actions ou comportements à éviter

- confrontation publique

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes: conseil étudiant, directeur d'école, comité de parents

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 32 – *GROSSESSE*

Description de la situation

On vous informe qu'une élève de l'institution est enceinte.

Actions à entreprendre

***dans l'immédiat*:**

- créer un climat de confiance pour amener un dialogue futur
- état de la situation: âge de l'élève
- rencontrer l'élève pour discuter de son dossier scolaire par exemple et l'amener à parler de son problème
- vérifier si l'élève en a parlé à ses parents et l'inviter à le faire si ce n'est pas le cas

***à moyen terme*:**

- responsabiliser l'élève devant la situation
- accompagnement de l'élève par ses parents ou personne-ressource

***processus de suivi*:**

- dans le cas d'un avortement, suivi par un psychologue

Actions ou comportements à éviter

- éviter les blâmes et la culpabilisation envers l'élève

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes: psychologue, parent, infirmier(ère)

organismes: Centre Rosalie-Jetté

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 33 – *HARCÈLEMENT SEXUEL*

Description de la situation

Une élève vient vous informer qu'elle est importunée par un autre élève ou un membre du personnel: farces à double sens, allusions plus ou moins directes, invitations déguisées, effleurements, chantage; bref, vous êtes en présence d'un cas de harcèlement sexuel.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- vérifier les faits
- sécuriser l'élève
- ne pas la laisser seule
- référer au supérieur de l'employé ou rencontrer l'élève en question le plus tôt possible
- contacts avec les parents

à moyen terme:

- vérification légale
- vérification des faits: témoins, etc.

processus de suivi:

- confrontation? par qui?

Actions ou comportements à éviter

- sauter trop vite aux conclusions
- manque de prudence et de discrétion (réputation du jeune)

Aspects légaux à surveiller

- santé et sécurité des enfants

Ressources disponibles

personnes: direction de l'école

organismes: DPJ, police-jeunesse

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 34 – *HOMOSEXUALITÉ*

Description de la situation

Vous apprenez ou surprenez deux élèves qui se livrent à des activités homosexuelles dans ou hors de l'institution.

Actions à entreprendre

***dans l'immédiat*:**

- aller chercher des informations auprès du psychologue de l'école
- rencontrer les élèves en question
- tenir compte de l'âge: si moins de 14 ans, on informe les parents (en autant que le fait est privé et que d'autres élèves n'ont pas été témoins
- si plus de 14 ans et que le fait est public, on informe également les parents
- on offre l'aide du psychologue de l'école ou de l'extérieur
- appliquer le règlement de l'école, si la question y est traitée

***à moyen terme*:**

***processus de suivi*:**

- consulter un psychologue sur la façon de traiter ces cas
- possibilité de renvoi si la situation ne change pas

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:	psychologue, direction de l'école, parents
organismes:	
documents:	

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 35 – *INCENDIE*

Description de la situation

Au moment où tous les élèves sont dans l'institution, un incendie se déclare dans une des parties de l'édifice.

Actions à entreprendre

***dans l'immédiat*:**

- voir si on peut éteindre le foyer de l'incendie: peut être banal
- sinon, déclencher l'alarme, avertir les pompiers, faire évacuer les lieux
- appliquer le processus d'évacuation de l'école en cas d'incendie

***à moyen terme*:**

- vérifier si le processus d'évacuation a bien fonctionné et apporter les correctifs nécessaires

***processus de suivi*:**

- tenir à jour le processus d'évacuation
- pratiques d'évacuation à répéter pour augmenter la rapidité et l'efficacité
- vérification du matériel et sécurité des lieux
- élaborer un plan d'évacuation

Actions ou comportements à éviter

- paniquer

Aspects légaux à surveiller

- santé et sécurité des enfants

Ressources disponibles

personnes: pompiers, direction de l'école

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 36 – *INCESTE*

Description de la situation

Une élève est victime d'inceste à la maison; on vous informe de cette situation ou c'est l'élève impliquée qui vient vous faire cette confidence.

Actions à entreprendre

***dans l'immédiat*:**

- écoute du jeune
- la référer à la psychologue de l'école
- s'informer avec prudence de la situation familiale
- informer la DPJ

***à moyen terme*:**

- s'informer auprès du DPJ des mesures à prendre en cas d'inceste reconnu
- continuer de rencontrer le jeune et être attentif à ses paroles et à son comportement

***processus de suivi*:**

- s'assurer qu'il y a un suivi avec le jeune et la famille

Actions ou comportements à éviter

- ignorer la situation

Aspects légaux à surveiller

- Loi de la protection de la jeunesse

Ressources disponibles

personnes: psychologue, travailleur social

organismes: DPJ

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 37 – *INTIMIDATION* (chantage)

Description de la situation

Un élève qui réussit bien vous informe qu'il a reçu des menaces d'un autre élève qui veut obtenir ses notes de cours, son devoir ou son travail.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- écoute de l'élève intimidé pour connaître clairement le contexte et les menaces
- rencontre de l'élève qui intimide et lui demander sa version
- analyse des deux versions

à moyen terme:

- sensibilisation des élèves aux cours de FPS sur ce sujet
- s'il y a répétition, confronter les deux personnes avec la direction
- assurer un suivi à ces deux élèves

processus de suivi:

- régulièrement, rencontrer les personnes en cause et vérifier leur comportement
- avertir les parents si les menaces continuent

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes: direction de l'école, professeurs
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 38 – *MALADIE SUBITE*

Description de la situation

On vous informe qu'un élève ressent subitement des malaises très sérieux: évanouissement, crise d'épilepsie, diabète, suffocation, maux de ventre, etc.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- donner les premiers soins
- s'assurer que sa vie n'est pas en danger
- vérifier sa fiche-santé scolaire
- faire conduire à l'hôpital, soit en ambulance ou par un membre du personnel
- appeler les parents, leur dire ce qui s'est passé et où l'enfant est rendu

à moyen terme:

- noter au dossier ce qui pourrait être fait pour éviter que de telles choses se reproduisent
- noter au dossier quoi faire si ça se reproduit
- informer le personnel de l'école de la marche à suivre

processus de suivi:

- s'informer occasionnellement de la santé de cet élève et l'encourager à la prudence
- former un nombre important de membres du personnel à RCR et aux mesures de premiers soins en cas d'urgence et de réanimation

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes: infirmier(ère)
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 39 – *M T S*

Description de la situation

Un élève vient vous confier, qu'à la suite de relations sexuelles, il croit avoir contracté une maladie qu'il ignore et dont il ne connaît pas la gravité.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- l'envoyer au CLSC pour des tests (médecin ou hôpital)

à moyen terme:

- rencontre dans le but d'assurer un soutien moral et conserver un climat de confiance

processus de suivi:

- profiter de la confiance qu'il a mise en moi pour compléter son éducation sexuelle ou, à tout le moins, son sens des responsabilités face à sa sexualité

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 40 – *PANNE*
(chauffage, électricité, plomberie)

Description de la situation

L'institution subit une panne de chauffage, d'électricité ou de plomberie au moment où les élèves sont en chemin pour l'école ou sont dans les classes.

Actions à entreprendre

***dans l'immédiat*:**

- vérifier l'importance de la panne
- évaluer la durée
- évaluer les dangers relatifs à la panne
- communiquer avec les services publics et réparateurs

***à moyen terme*:**

- informer et s'assurer de la collaboration du personnel
- avertir les élèves de la décision à venir

***processus de suivi*:**

- si on ferme l'institution, avertir la radio, les transporteurs (si nécessaire), les parents
- assurer un encadrement adéquat aux élèves qui ne peuvent retourner à la maison

Actions ou comportements à éviter

- ne jamais retourner un élève à la maison sans s'assurer qu'il sera en sécurité

Aspects légaux à surveiller

- durant les heures de classe, le directeur détient l'autorité parentale

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 41 – *PÉTITION*

Description de la situation

Un groupe d'élèves mécontents vient vous présenter une pétition dénonçant une situation ou le comportement d'un éducateur. La pétition peut aussi faire état de demandes précises concernant une directive ou une politique de l'institution.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- écoute et rencontre des responsables de la pétition
- réflexion et analyse

à moyen terme:

- avertir la direction du personnel
- discussion avec les personnes impliquées pour vérifier la validité de la pétition
- discussion avec les autorités de l'école afin de trouver des solutions et des correctifs

processus de suivi:

- mettre au courant les responsables de la décision

Actions ou comportements à éviter

- discuter avec un grand groupe

Aspects légaux à surveiller

- Charte des droits et libertés

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 42 –*PLAGIAT*

Description de la situation

Un professeur vous informe que, lors du dernier examen, plusieurs élèves d'un groupe se sont livrés à un copiage en règle et que cette pratique est courante dans l'institution.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- ramasser les pièces justificatives, s'il y a lieu
- informer le DSP

à moyen terme:

- vérifier des copies
- rencontrer le ou les surveillants en poste à ce moment
- rencontre avec les élèves concernés

processus de suivi:

- informer les élèves des sanctions prises ainsi que les parents
- avoir une politique institutionnelle sur le plagiat

Actions ou comportements à éviter

- ne pas annuler complètement une épreuve avant de savoir exactement ce qui s'est réellement passé

Aspects légaux à surveiller

- normes particulières du MEQ pour examens

Ressources disponibles

personnes:

organismes: MEQ, DGME

documents: Guide de sanction des études (MEQ)

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 43 – POLICE (intervention dans l'école)

Description de la situation

Des représentants de la police se présentent à l'école afin de mener une enquête sur les agissements de certains élèves.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- obtenir l'autorisation du parent avant d'autoriser l'interrogatoire
- permettre l'interrogatoire du jeune en présence d'un adulte, d'un éducateur

à moyen terme:

processus de suivi:

- politique de l'institution: on envoie le policier au directeur des services aux élèves

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

- Loi d'acces à l'information

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 44 – *PROSTITUTION*

Description de la sit..ation

Un parent vous informe que sa fille se livre à la prostitution et qu'un réseau existerait même au sein de l'école.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- faire enquête auprès des élèves ou de personnes-ressources
- enquêteurs, policiers
- référence à la DPJ si on est certain des noms

à moyen terme:

- entrevues
- impliquer les services policiers pour enquête approfondie

processus de suivi:

- aide policière à continuer selon une fréquence

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:

organismes: PIP (Québec)
BCJ (Montréal)

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 45 – *RACISME*

Description de la situation

Un élève de couleur vient se plaindre à votre bureau: il est ridiculisé par ses confrères, est exclu des activités d'équipe ou de groupe, fait l'objet de quolibets, etc. Dans certains cas, même le comportement du professeur est raciste.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- écoute attentive
- demander des faits précis
- vérifier auprès d'un échantillonnage de confrères et de professeurs
- prise d'informations diverses (milieu familial, etc.)

à moyen terme:

- rencontre avec les personnes qui harcèlent et mise au point (contrat s'il y a lieu)
- rencontre des parties
- contacts avec les parents
- rencontre avec le jeune à nouveau pour l'interroger sur ces comportements

processus de suivi:

- rencontre du jeune harcelé et des autres
- faire intervenir des intervenants des communautés culturelles
- sensibiliser les élèves et les professeurs au problème du racisme

Actions ou comportements à éviter

- trancher avant d'avoir une bonne saisie de l'ensemble de la situation

Aspects légaux à surveiller

- Charte des droits et libertés

Ressources disponibles

personnes:

organismes:
communautés culturelles

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 46 – *SIDA*

Description de la situation

Un élève vous apprend qu'il est atteint du sida et que personne n'est au courant de son état.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- vérifier avec lui comment il l'a su (véracité des faits)
- le référer ou l'amener à être référé, si ce n'est déjà fait: service de santé, infirmière, CLSC, psychologue)
- l'accompagner, au besoin
- l'informer de ses droits
- l'assurer de confidentialité

à moyen terme:

- l'informer de la politique de l'école
- l'amener à en parler à ses parents

processus de suivi:

- voir à ce que les droits de l'élève à l'école soient respectés
- implanter ou réviser la politique de l'école

Actions ou comportements à éviter

- éviter tout renvoi immédiat
- isoler le jeune

Aspects légaux à surveiller

- notion de confidentialité si plus ou moins de 14 ans

Ressources disponibles

personnes:

organismes:
CLSC ou DSC

documents:
Politique institutionnelle sur le SIDA (AIES)

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 47 – *SOUFFRE-DOULEUR*

Description de la situation

Un élève au comportement spécial, handicapé ou comportant une anomalie physique est constamment ridiculisé par ses confrères. Il est devenu le souffre-douleur, la tête de turc de son groupe.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- amener le souffre-douleur à clarifier la situation: qui fait quoi? (décrire les faits)
- rencontrer un à un les intervenants
- établir un contrat de respect des contrevenants
- soustraire le souffre-douleur au groupe le plus problématique si possible

à moyen terme:

- amener le souffre-douleur à réfléchir sur son comportement
- rencontre des parents (y a-t-il un historique de cas? surprotection?)
- référer à un psychologue
- rencontre entre le souffre-douleur et ses [illegible]seurs avec une personne-ressource

processus de suivi:

- rencontre à chaque semaine pour un mois
- attendre des feed-back du souffre-douleur et de ses parents

Actions ou comportements à éviter

- traiter le cas à la légère
- ne faire que de la répression sur les agresseurs

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 48 – *SUICIDE* (acte de)

Description de la situation

Un élève est découvert mort dans l'école. Tout porte à croire que cet élève s'est suicidé.

Actions à entreprendre

***dans l'immédiat*:**

- rester sur place
- envoyer chercher un responsable de l'école
- faire venir un prêtre-aumônier
- contacter les policiers
- contacter les parents
- éloigner les autres élèves et le personnel non utile

***à moyen terme*:**

- réunir les amis intimes de la victime pour les aider à passer les premières heures

***processus de suivi*:**

- rencontre élèves-professeurs ou autres personnes-ressources susceptibles d'aider les élèves à mieux vivre cette situation, particulièrement les amis proches

Actions ou comportements à éviter

- conclure au suicide avant la fin de l'enquête policière

Aspects légaux à surveiller

- protection des lieux pour indices

Ressources disponibles

personnes:

organismes:
Prévention-suicide

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 49 – *SUICIDE* (tentative de)

Description de la situation

Un élève a tenté de se suicider dans les locaux de l'institution. L'élève est mal en point, mais sa vie n'est plus en danger.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- informer le directeur des élèves
- le transporter à l'hôpital ou au centre spécialisé
- avertir les parents

à moyen terme:

- informer le directeur général
- informer la responsable de l'aide personnelle
- rassurer les élèves témoins du geste
- rencontrer les parents
- informer les enseignants des attitudes a avoir vis-à-vis cet élève
- réunir les amis proches de l'élève

processus de suivi:

- prévoir un groupe de pairs aidants pour assurer le retour harmonieux du jeune
- suivre les consignes des professionnels de la santé
- communications périodiques avec les parents
- rapport du groupe aidant
- voir avec les parents la pertinence de trouver un nouveau milieu
- au retour du jeune, lui assurer une aide personnelle professionnelle

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 50 – *SUICIDE* (instinct suicidaire)

Description de la situation

Vous découvrez, à travers le comportement d'un élève et les témoignages des éducateurs et des confrères, que cet élève est désabusé et qu'il a des tendances manifestes pour le suicide.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- rencontrer l'élève et demeurer avec lui
- le confier à l'éducateur de son choix pour accompagnement

à moyen terme:

- contacter les parents, si cela est pertinent
- faire appel aux organismes d'aide

processus de suivi:

- fournir au jeune une ressource professionnelle

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 51 – *TEMPÊTE CLIMATIQUE*

Description de la situation

Au moment où les élèves sont à l'école, une tempête climatique survient brusquement, compromettant le retour des élèves à la maison en toute sécurité.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- téléphoner à la compagnie de transports: peut-elle venir chercher les élèves plus tôt et en toute sécurité?
- téléphoner au centre de la météo: durée prévue de la tempête
- en fonction de ces réponses, faire quitter plus tôt les élève ou retarder le départ

à moyen terme:

- information de la décision au personnel et aux élèves
- prendre les mesures nécessaires à l'interne si l'on doit retarder le départ: ouverture de locaux, surveillance, cafétéria, etc.

processus de suivi:

- retéléphoner à la compagnie de transport si le départ a été devancé afin de savoir si le trajet s'est bien déroulé

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 52 – *VANDALISME*

Description de la situation

Des actes de vandalisme se produisent de plus en plus dans l'institution. Il vous faut mettre un terme rapidement à cette situation et, surtout, trouver les responsables et prendre des décisions à leur égard.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- cerner le moment durant lequel se déroule le vandalisme
- cerner le niveau
- être attentif aux pistes données
- avertir les surveillants

à moyen terme:

- avertir les élèves de tout laisser sous clef
- prévention et information aux cours de FPS
- surveillance plus rigoureuse après les cours
- ne pas laisser sortir les élèves durant les cours

processus de suivi:

- montrer aux élèves les conséquences de leurs actes et les faire assumer financièrement (réparation)
- possibilité de sanction selon la gravité du geste posé
- avertissement des parents
- dissimulation de caméras par firme professionnelle

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 53 – *VIOLENCE PARENTALE*

Description de la situation

Un élève de l'institution vous apprend qu'il est constamment battu à la maison par un de ses parents.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- écoute très attentive
- inciter à se confier complètement dans le but de ne pas errer dans les interventions légales qui ne manqueront pas de survenir
- relater par le jeune des faits de violence, des circonstances, des personnes, la fréquence, etc.
- convaincre le jeune du caractère d'urgence
- informer la DPJ

à moyen terme:

- avertir le jeune qu'à tout moment, il doit informer d'une récidive pour pouvoir aviser les autorités de l'urgence d'agir

processus de suivi:

- la DPJ assure le suivi
- contact assez régulier avec l'élève pour savoir comment ça va

Actions ou comportements à éviter

- ne pas signaler à la DPJ

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:

organismes:

documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 54 – *VOL À L'ÉCOLE*

Description de la situation

Des vols se produisent régulièrement dans l'institution: casiers, pupitres, cafétéria, etc. Il vous faut trouver le ou les coupables et apporter les correctifs nécessaires.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- vérifier à la source si c'est vrai auprès de professeurs, d'élèves et de surveillants
- prendre note du nom de celui qui a été volé, de celui qui déclare des vols et de celui qui n'est pas où il doit être à certains moments (établir et faire remplir une déclaration officielle)

à moyen terme:

- quelques jours plus tard, charger un surveillant (professeur, surveillant, concierge) de porter une attention particulière sur certaines allées et venues, attroupements le midi ou durant les pauses

processus de suivi:

- si on découvre un coupable, il répare le tort causé et est sensibilisé à l'honnêteté
- après une certaine période de probation, s'il n'y a pas récidive, ok; sinon, appel aux parents et, éventuellement suspension, soit temporaire ou définitive
- burinage des objets de valeur (calculatrices)
- comité de surveillance organisé par les élèves
- campagne de prévention: prudence et sécurité

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 55– *VOL À L'ÉTALAGE*

Description de la situation

Le marchand du dépanneur ou du magasin X vous informe que des élèves de l'institution «piquent» régulièrement des items dans son établissement, notamment le midi, lors de la période dîner et le soir, à la sortie des classes.

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

- vérifier auprès de la personne concernée si le fait est véridique
- si cela se passe sur l'heure du dîner, voir le règlement de l'école si cela est permis
- si ce n'est pas permis, avertir la ou les surveillants de redoubler de vigilance et appliquer le règlement de l'école sur cette question
- avertir les parents de la situation
- avertir le marchand que les élèves de notre école n'ont pas la permission de sortir sur l'heure du midi

à moyen terme:

processus de suivi:

- la démarche appartient aux parents d'entrer en contact avec le marchand pour discuter et régler la situation

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 56 –

Description de la situation

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

à moyen terme:

processus de suivi:

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 57 –

Description de la situation

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

à moyen terme:

processus de suivi:

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 58 –

Description de la situation

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

à moyen terme:

processus de suivi:

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 59 –

Description de la situation

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

à moyen terme:

processus de suivi:

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 60 –

Description de la situation

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

à moyen terme:

processus de suivi:

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 61 –

Description de la situation

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:
à moyen terme:
processus de suivi:

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 62 –

Description de la situation

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

à moyen terme:

processus de suivi:

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 63 –

Description de la situation

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

à moyen terme:

processus de suivi:

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 64 –

Description de la situation

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

à moyen terme:

processus de suivi:

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

FICHE NO 65 –

Description de la situation

Actions à entreprendre

dans l'immédiat:

à moyen terme:

processus de suivi:

Actions ou comportements à éviter

Aspects légaux à surveiller

Ressources disponibles

personnes:
organismes:
documents:

Éléments additionnels
(politiques ou directives institutionnelles)

NUMÉROS URGENTS

ASSURANCES DE L'INSTITUTION .....

CENTRE HOSPITALIER .....

CLSC .....

DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE (DSC) .....

DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ) .....

ÉTAT DES ROUTES .....

HYDRO-QUÉBEC .....

INFO-DROGUES ..... Montréal 527-2626
Autres régions 1-800-265-2626

SERVICES AMBULANCIERS .....

SERVICES DES INCENDIES .....

SERVICES POLICIERS .....

TÉLÉPHONE JURIDIQUE: ..... Montréal 845-0888
Autres régions: 1-800-663-6366

TRANSPORTEUR SCOLAIRE .....

Autres numéros importants

_____ .....

_____ .....

_____ .....

_____ .....

_____ .....

AIES
Association des institutions d'enseignement secondaire
1940, boulevard Henri-Bourassa est
Montréal (Québec) H2B 1S2